



L'Observatoire des Actionnaires d'Avenir (OAA), créé en 2014, regroupe aujourd'hui huit entreprises françaises (Air Liquide, AXA, BNP Paribas, ENGIE, Interparfums, L'Oréal, SUEZ et Thermador Groupe), leaders de leurs secteurs d'activités respectifs, et quatorze institutions de la place financière de Paris.

Cet Observatoire œuvre à la promotion de l'actionnariat individuel et responsable afin de favoriser la réorientation de l'épargne des Français vers l'appareil productif national, dans une logique de long terme et de maintien des centres de décision en France.

Il existe aujourd'hui un hiatus entre la vision négative – voire caricaturale – de la Bourse, souvent uniquement perçue comme un lieu de spéculation, et le souhait des Français de participer au développement d'entreprises de toutes tailles sous diverses formes (entrepreneuriat, économie collaborative, crowdfunding, etc.).

L'OAA estime que cette volonté des Français de renouer avec l'économie réelle, leur intérêt grandissant pour l'émergence d'un capitalisme responsable et éthique, ainsi que le maintien de faibles taux d'intérêt créent **des conditions favorables à la relance de l'actionnariat individuel**. Tel est d'ailleurs le mouvement impulsé par la Commission européenne qui, à travers plusieurs initiatives<sup>1</sup>, a souhaité encourager l'engagement des actionnaires à long terme.

## 1. Qu'est-ce que l'actionnariat individuel ?

On distingue trois catégories d'investisseurs en actions :

- **Les actionnaires institutionnels** (banques, fonds d'investissements, etc.), qui collectent l'épargne des particuliers pour la placer sur les marchés financiers souvent à long terme mais parfois – pour les fonds dits « activistes » – avec des visées spéculatives de court terme ;
- **Les actionnaires salariés**, qui choisissent d'être actionnaires de leur entreprise ;
- **Les actionnaires individuels**, qui sont des particuliers investissant leur épargne en Bourse pour leur compte propre.

Les stratégies d'investissement et les prises de risques assumées par les actionnaires individuels, qui contribuent à la création de valeur et d'emplois en France sur le long terme, sont tout à l'opposé des méthodes spéculatives et court termistes de certains actionnaires, souvent décriées.

En plaçant le citoyen au cœur du système capitalistique, **l'actionnariat individuel ou salarié renforce l'émergence d'un capitalisme responsable.**

## 2. Pourquoi le net recul de l'actionnariat individuel est-il inquiétant ?

L'actionnariat individuel a fortement diminué en France, passant de 6,5 millions de Français en 2008 à 3 millions en 2016. Cette baisse tient à plusieurs facteurs : les crises économiques et financières successives, l'instabilité et la pression fiscales et l'affaiblissement de la culture financière des Français.

Ce reflux a engendré des conséquences préoccupantes tant sur les ménages que sur les entreprises. D'une part, les Français qui ont privilégié les placements d'épargne dans des véhicules collectifs (livrets, assurance-vie) ont été pénalisés par la faiblesse des taux d'intérêt. D'autre part, les entreprises françaises ont accru leur niveau de dépendance à des investisseurs institutionnels étrangers dont les horizons d'investissement et les exigences de rentabilité de court terme sont parfois contraires à l'investissement productif et à l'emploi. Récemment, certaines entreprises françaises emblématiques sont passées sous pavillon étranger. D'autres ont été contraintes de reporter leurs décisions d'investissement faute de capital patient.

<sup>1</sup> Directive 2014/0121(COD), dite Directive Droit des Actionnaires, en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, mars 2017.

### 3. Pourquoi est-il urgent d'agir pour la relance de l'actionnariat individuel ? \_\_\_\_\_

La croissance de l'actionnariat individuel répond à **une triple nécessité pour les entreprises, les ménages et l'économie française**.

- **Permettre aux entreprises de stabiliser leur capital et d'accéder à de nouvelles sources de financements plus adéquates pour le développement de leurs projets.** L'actionnaire individuel constitue un partenaire privilégié car il s'engage sur le long terme, détenant ses titres plus longtemps (42 mois) que les autres (18 mois pour un investisseur institutionnel français, 6 mois pour un investisseur institutionnel étranger), et a tendance à investir par conviction et attachement aux missions de l'entreprise (*affectio societatis*).
- **Contribuer à l'émergence d'un capitalisme responsable et éthique.** Les actionnaires individuels sont attentifs à la gouvernance (désignation des membres du Conseil, avis sur la rémunération des dirigeants) et aux choix stratégiques des entreprises. Accroître l'actionnariat individuel c'est renforcer le lien entre les entreprises et les préoccupations sociétales.
- **Intégrer les intérêts économiques nationaux.** L'actionnaire individuel est un investisseur de long terme qui constitue souvent un rempart utile, bien que non suffisant, en cas d'opérations hostiles conduisant à la perte de centres de décision sur le territoire national.
- **Diversifier le patrimoine des ménages et améliorer la qualité de leurs revenus.** L'investissement en actions constitue un excellent moyen, pour les ménages, d'améliorer le rendement de leur épargne dans un environnement de taux historiquement bas. De nombreuses études démontrent qu'à partir de 15 ans de détention, les actions sont le placement le plus rentable – la probabilité d'un rendement négatif étant nulle à partir d'une vingtaine d'années de détention.
- **Instaurer un dispositif gagnant-gagnant pour l'ensemble de l'économie nationale.** La redirection de l'épargne des Français – taux d'épargne le plus élevé d'Europe – vers l'appareil productif engendre de nombreuses externalités positives : soutien à la croissance économique, à la création d'emplois, vigilance sur le comportement et les choix stratégiques des entreprises, maintien des centres de décision en France, valorisation des intérêts économiques nationaux.

### 4. Quelles mesures prendre pour la relance de l'actionnariat individuel ? \_\_\_\_\_

Face à l'urgence de la relance de l'actionnariat individuel, l'OAA propose plusieurs mesures pouvant être mises en place rapidement par la majorité gouvernementale, sans coût supplémentaire pour le budget de l'État.

- **Valoriser le rôle des actionnaires individuels dans le fonctionnement de l'économie.** Face à ce constat, les sociétés cotées ont mis en place des équipes dédiées chargées des relations avec leurs actionnaires individuels et du développement d'outils pédagogiques de communication financière pour fidéliser, voire recruter, de nouveaux actionnaires individuels.  
Le dénigrement de l'actionnariat individuel pénalise les entreprises et les ménages et ne sert pas la France. Il est indispensable que les pouvoirs publics reconnaissent aux actionnaires individuels que leur prise de risque contribue aussi à la croissance de l'économie réelle, par opposition à la logique spéculative de court terme de certains actionnaires activistes.
- **Organiser des Assises de l'actionnariat individuel, sous le patronage du futur Ministre de l'Économie.** L'actionnariat individuel constitue l'un des leviers les plus efficaces pour soutenir l'économie, dans une logique responsable, éthique et durable. Pour faciliter la mobilisation de ce formidable potentiel, le ministère de l'Économie pourrait organiser des Assises de l'actionnariat individuel qui regrouperaient l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics, associations d'actionnaires individuels, entreprises, particuliers, etc.) et déboucheraient sur l'élaboration d'une stratégie de relance de cette catégorie d'investisseurs locaux et attachés aux entreprises françaises.
- **Lancer les Journées annuelles de l'actionnariat individuel.** L'actionnariat individuel pâtit de l'affaiblissement de la culture financière des Français et de la mauvaise image de la Bourse. Pour inverser cette tendance, les Français doivent être davantage sensibilisés au fonctionnement du monde économique. À cet effet, des Journées annuelles de l'actionnariat individuel permettraient de fédérer les initiatives (conférence, exposition, portes ouvertes, etc.) de divers acteurs (établissements d'enseignement, centres de recherches, entreprises, etc.) après labellisation des projets par le Ministère de l'Économie.
- **Créer un PEA Jeunes pour sensibiliser les jeunes générations au fonctionnement de l'économie réelle.** L'OAA souscrit à une initiative de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA). Aujourd'hui, seuls les contribuables ont la possibilité d'ouvrir un PEA classique (plan d'épargne en actions). La déclinaison de cet instrument en un PEA Jeunes permettrait de renforcer la culture économique et financière des Français en les associant, via le placement en actions, à la vie des entreprises, à partir de 16 ans. Le plafond de versement du PEA Jeunes serait fixé à 25 000€. Ce PEA jeunes pourrait être basculé sur un PEA classique, au choix du titulaire, lorsque ce dernier devient contribuable.